

Les chardons bleus – MALIJAI

A compter du 27 mai et jusqu'au 3 juillet 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL :

L'accueil de loisirs rouvrira ses portes à compter du mercredi 27 mai sous certaines conditions et dans la limite des 20 places disponibles sur 2 lieux d'activités différents.

10 places pour 1 groupe d'activité organisé dans la salle de motricité de l'école (en priorité enfants de maternelle + cp selon effectif)

10 places pour 1 groupe d'activité organisé dans les locaux de l'ACM (en priorité enfants de l'école élémentaire).

Si le groupe n'excède pas 10 enfants, les activités auront lieu dans les locaux de l'ACM.

En raison de cette capacité réduite, et conformément à la décision du conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération, les services seront réservés en priorité à :

- Enfants de soignants et des personnels de sécurité.
- Enfants d'enseignants qui reprennent le travail.
- Enfants des personnels en charge de la protection de l'enfance.
- Enfants dont les deux parents actifs n'ont pas de possibilité de télétravail.
- Enfants de famille mono parentale isolées.
- Enfants connus des structures, dont la situation familiale est difficile

Dans tous les cas, une attestation employeur sera obligatoire

MODALITES D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscriptions se feront par mail ou par téléphone auprès de la directrice de l'accueil de loisirs.

Celle-ci vous donnera une réponse de faisabilité et vous communiquera le montant du séjour.

Vous devrez transmettre le paiement dans les plus brefs délais pour valider l'inscription :

- Soit par chèque à l'ordre du trésor public
- Soit en espèces en veillant à faire l'appoint

Les dates et horaires de permanence pour les paiements vous seront communiqués au moment de la réservation.

L'inscription à l'accueil de loisirs de vos enfants vaut acceptation du présent protocole de votre part

ACCUEIL/DEPART

Accueil matin : entre 7h30 et 9h maximum

Accueil/départ ½ journée : entre 13h15 et 13h30

Départ soir : entre 16h30 et 18h

L'accueil/départ se fera à l'entrée des locaux de l'ALSH.

Les parents ne seront plus autorisés à pénétrer à l'intérieur des locaux.

Il est demandé aux parents et aux enfants de ne pas toucher la porte de l'extérieur et de se signaler grâce à la sonnette extérieure activée par les parents.

Les parents doivent porter un masque pour mener et récupérer leurs enfants.

Le masque pour les enfants sera conseillé mais non obligatoire en fonction de leur âge.

Le personnel portera un masque pour la durée de l'accueil des enfants **ainsi que les enfants de 11 ans et plus** (fourni par les parents)

Bien qu'il soit demandé aux familles de prendre la température des enfants avant de les mener, le personnel prendra la température de chaque enfant avant d'entrer dans les locaux. Si elle est supérieure à 37.8° l'enfant ne sera pas accepté et l'équipe éducative sera immédiatement informée de la situation.

Lors de son arrivée, l'enfant devra être propre (ongles propres et courts, cheveux propres et attachés). Les vêtements doivent être changés tous les jours.

Une fois le parent parti, l'enfant devra accrocher ses affaires à un porte manteau et aller se laver les mains aux sanitaires

JEUX ET ACTIVITES :

Des installations spécifiques amovibles en plexiglass seront disposées sur les tables de 8 pour permettre l'installation de 4 enfants sans aucun contact pour des ateliers de dessins, coloriages ou autres. Des « kits » individuels (crayons, colle, règle....) leur seront donnés sur demande et désinfectés après chaque utilisation.

Pour respecter les distanciations physiques nous devrons au maximum mettre en place des activités individuelles avec des jeux et jouets facilement nettoyables. La lecture d'album sera aussi possible sous les conditions ci-après.

Ce nettoyage sera fait tous les soirs ou dès que le jeu ne sera plus utilisé. Soit par le passage au lave-vaisselle, soit par un nettoyage manuel avec lingette et produit virucide, ou encore par la mise de côté du matériel durant une semaine.

Pour les jeux dans la cour, les grands seront du côté pompiers et les maternelles côté portillon principal de l'école maternelle. On privilégiera le plus possible des petits jeux d'animation permettant aux enfants de se défouler tout en respectant la distanciation physique.

Pour les éventuels déplacements (balade, sortie au jardin...), le groupe n'excédera pas 9 enfants avec 1 adulte. Les enfants seront placés en file indienne, bras tendus avec la consigne de ne pas se toucher

LES REPAS/GOUTERS :

Le lavage des mains sera obligatoire avant et après le temps de repas et de goûter.

Le repas sera pris dans les locaux de la cantine avec les agents habituels et les animateurs. Les règles sanitaires de ce lieu s'appliqueront sur ce temps-là (1 enfant par table).

Le goûter sera distribué individuellement (préparation, manipulation et service avec gants par 1 même personne). Si le temps le permet, il se prendra à l'extérieur en respectant les règles de distanciation. En cas de mauvais temps, les enfants seront répartis dans les locaux. Les enfants boiront à leur gourde personnelle.

REGLES SANITAIRES APPLICABLES DURANT LA DUREE DE L'ACCUEIL :

Les locaux :

Outre le nettoyage approfondi préalable à la réouverture des locaux, l'entretien de ces derniers se fera avec des produits virucides (norme NF EN 14476). Il sera réalisé 2 fois par jour.

Désinfection régulière durant la journée :

- Poignées de portes et fenêtres
- Interrupteurs
- Wc et lavabos
- Tables et chaises

Un nettoyage approfondi des surfaces sera fait chaque soir par l'agent d'entretien

Les poubelles :

Les corbeilles ouvertes seront remplacées par plusieurs poubelles à pédales munies de sacs. Les sacs seront tous les jours en portant gants et masques. Les poubelles seront désinfectées tous les jours.

Aération :

En fonction du temps, les fenêtres des locaux resteront entrouvertes pour permettre une circulation d'air et une aération optimale

Lors du ménage en fin de journée les fenêtres resteront ouvertes jusqu'au départ de l'agent d'entretien qui s'assurera de leur fermeture en partant.

Salle ZEN :

Cette salle sera fermée aux enfants et deviendra un lieu de stockage de matériel.

Les livres de la bibliothèque y seront entreposés. Ils resteront disponibles pour les enfants en usage individuel sur demande. L'adulte remettra à l'enfant le livre désiré. A la fin de la lecture, l'enfant devra remettre son ouvrage à l'adulte qui enfermera celui-ci dans un sac portant la date du jour. Les livres utilisés une même journée seront enfermés dans le même sac pour une durée minimale d'une semaine. Le prêt de livres est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Tous les jeux ne pouvant être désinfectés seront aussi enfermés dans un sac portant la date du jour d'utilisation. Ils resteront à l'écart une semaine.

Lavage des mains : (concerne les enfants et les adultes)

Lavage à l'eau et au savon au moins 20 secondes et séchage avec des serviettes jetables.

Il devra être fait à minima :

- A l'arrivée dans les locaux
- Avant et après chaque repas
- Avant (si possible) et après passage aux toilettes
- Avant et après chaque sortie à l'extérieur
- Après s'être mouché, avoir éternué, avoir toussé
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets potentiellement contaminés
- Le soir avant de quitter les locaux

Un rythme de lavage des mains sera organisé sous forme d'alerte sonore et visuelle toutes les heures (organisé par petits groupes sous forme ludique)

En l'absence d'accès à un point d'eau, l'utilisation d'une SHA, sous contrôle d'un adulte, sera utilisée pour les enfants.

Affaires personnelle autorisées :

Chaque enfant devra venir avec un sac INDIVIDUEL contenant une gourde ou une bouteille d'eau **MARQUEE A SON NOM**. Un change, doudou et sucette pour les plus jeunes devront être mis dans des sacs congélation séparés et fermés. La sucette sera désinfectée tous les soirs par les familles. Le doudou (1 seul de taille raisonnable) sera lavé par la famille une fois par semaine. Ces objets seront donnés à l'enfant qui en éprouvera le besoin.

AUCUN AUTRE OBJET PERSONNEL NE DEVRA ETRE MENÉ AU CENTRE DE LOISIRS DANS LES SACS DES ENFANTS ou dans leurs poches.

ORGANISATIONS DES EQUIPES

Matériels adultes

Chaque personne ayant utilisé le téléphone, clavier, écran, surface de bureau devra désinfecter à la lingette le matériel touché. Idem pour les parties communes type cuisine et sanitaire. La vaisselle sera faite à la main ou au lave-vaisselle en fonction de la quantité à laver.

Soins aux enfants (change, blessure, passage aux toilettes) :

L'adulte devra mettre gants et masques en plus de la visière. Les habits souillés seront enfermés dans un sac individuel et mis dans le sac à dos de l'enfant.

Passage aux toilettes dans locaux accueil de loisirs ou à la maternelle :

Les adultes devront veiller à ce qu'il n'y ait pas plus de 2 enfants en même temps dans les sanitaires.

En fonction du nombre d'enfants inscrits, les passages aux toilettes se feront dans les locaux d'accueils respectifs durant les activités. 1 adulte veillera au respect de distanciation et de lavage de mains. Selon l'effectif, le groupe des grands pourra être scindé en deux pour aller aussi aux toilettes de la cantine avant le repas et permettre ainsi un

passage plus rapide.

Pour les toilettes adultes, chacun devra désinfecter après son passage avec une lingette virucide qui sera ensuite jetée à la poubelle. Ces toilettes ne seront pas accessibles aux enfants.

Tenue adulte :

Le port du masque est obligatoire au moment des arrivées et départs des enfants ainsi que durant tout le temps de travail en présence des enfants.

EN CAS DE SUSPICION DE CAS :

Chez 1 enfant : si un enfant présente des symptômes ou une fièvre supérieure à 37.8°, les parents sont immédiatement appelés et doivent venir récupérer l'enfant. Pendant ce temps, ce dernier est mis à l'écart dans une salle de classe de la maternelle ayant une sortie directe vers l'extérieur. Il reste sous la surveillance d'un adulte. Il devra porter un masque fourni par la structure.

L'enfant ne pourra revenir que sur présentation d'un certificat médical ou après une période de 14 jours.

Chez 1 adulte encadrant : La personne est isolée et renvoyée chez elle. Elle ne pourra plus occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans un certificat médical assurant qu'elle est en mesure de le faire.

Dans les 2 cas, une information sera donnée à l'établissement scolaire ainsi qu'à l'organisateur de l'accueil.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par l'enfant ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

Ce protocole est amené à évoluer en fonction du nombre d'enfants accueillis

A Malijai, le 27 mai 2020